

Conseil municipal Séance du 12 décembre 2019

Compte-rendu synthétique de séance

L'An deux mille dix neuf, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Monsieur Hubert Wulfranc (jusqu'à la délibération n°21), Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Pascale Hubart (jusqu'à la délibération n°21), Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Najia Atif (à partir de la délibération n°22), Monsieur Antoine Scicluna donne pouvoir à Madame Pascale Hubart (jusqu'à la délibération n°21), Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Pascale Hubart donne pouvoir à Madame Francine Goyer (à partir de la délibération n°22), Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Etait excusé :

Monsieur Antoine Scicluna (à partir de la délibération n°22)

Secrétaires de séance :

Monsieur Hubert Wulfranc (jusqu'à la délibération n°21)

Monsieur Didier Quint (à partir de la délibération n°22)

1 - Motion concernant la réforme des retraites

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Concernant le projet de loi réformant les retraites, le gouvernement envisage de supprimer la construction solidaire du système social français établi au lendemain de la seconde guerre mondiale par Ambroise Croizat et le conseil national de la résistance à qui nous devons l'adage : « Cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».

Ce nouveau projet de loi prévoit que les retraites de tous les salariés soient régies par un système uniformisé par points qui doit prendre en compte l'ensemble de la carrière dans son mode de calcul. Ainsi les salariés les plus précaires et ceux ayant des carrières partielles seront les plus lourdement impactés par une baisse de leurs futures pensions. Les premières victimes seront les femmes, les chômeurs, les personnes en situation de handicap, les personnes à temps partiel, celles en arrêt maladie, ...

Considérant les effets délétères sur les conditions de vie et de santé futures de sa population et des agents du service public communal ainsi que les incidences lourdes en terme de gestion municipale, sans compensation financière prévue par l'Etat, le Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 12 décembre 2019, demande au gouvernement de renoncer à la réforme des retraites envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

1 - Administration générale - Adoption du procès verbal du Conseil municipal du 17 octobre 2019

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

2 - Administration générale - Décisions du maire

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en vertu des délégations qui lui ont été accordées par les Conseils municipaux du 6 juillet 2017 et du 29 mars 2018 au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

- Marché de Gardiennage de l'immeuble SORANO, avant démolition - Procédure d'urgence impérieuse - Article R2122-1 du code de la commande publique

- Actualisation du coût aux familles lors de dépassement d'horaires sur les structures éducatives Espaces Educatifs (EE) et Accueil de loisirs (ACM)
- Centre culturel le Rive gauche - Demande de subvention de fonctionnement 2020 - Département de la Seine-Maritime
- Centre culturel le Rive gauche - Demande de subvention de fonctionnement 2020 - Etat - DRAC de Normandie
- Centre culturel le Rive gauche - Demande de subvention 2020 - Etat- DRAC de Normandie - Actions culturelles
- Centre culturel le Rive gauche - Demande de subvention de fonctionnement 2020 - Région Normandie
- Marché de travaux de désamiantage, déconstruction et démolition de commerces et de logements - 107 Rue du Madrillet - Modification n°1 - Article R.2195-5 du code de la commande publique

3 - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 24 septembre 2019

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil de la Métropole du 12 mars 2018 a déclaré d'intérêt métropolitain l'école supérieure d'art et de design Le havre-Rouen et il convient de corriger le transfert de charges adopté par la CLETC le 2 juillet 2018 sur les espaces verts.

De nouvelles informations financières ont été transmises et étudiées par la CLETC sur le transfert de compétence voirie et il convient de corriger ce transfert dans les conditions arrêtées par la CLECT du 6 juillet 2015.

Il revient à la CLECT d'arrêter les méthodes d'évaluation et les montants transférés entre les communes et la Métropole.

Il a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales.

Il s'agit d'approuver le rapport de la CLECT du 24 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

4 - Finances communales - Budget de la Ville - Budget primitif 2020 - Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité

doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Considérant que le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc répond à un investissement lourd et qui s'étalera sur plusieurs exercices, il apparaît opportun de réaliser un découpage par opération via une procédure d'AP/CP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

5 - Finances communales - Budget de la Ville - Décision modificative n° 4

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

La décision modificative est destinée à procéder en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

La décision modificative n°4 du budget de la Ville intègre des ajustements de crédits de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

6 - Finances communales - Budget de la Ville - Budget primitif 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les dépenses et les recettes d'un exercice.

Le budget primitif 2020 de la Ville a été élaboré au vu des orientations budgétaires qui ont été présentées au Conseil municipal du 17 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

7 - Finances communales - Budget du Rive Gauche - Subvention de fonctionnement de l'année 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le budget annexe du Rive Gauche est équilibré chaque année par une subvention de fonctionnement provenant du budget principal de la Ville.

Cette subvention s'établit pour l'année 2020 à hauteur de 660 197 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

8 - Finances communales - Budget du Rive Gauche - Budget primitif 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les dépenses et les recettes d'un exercice.

Le budget primitif 2020 du Rive Gauche a été élaboré au vu des orientations budgétaires qui ont été présentées au Conseil municipal du 17 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

9 - Finances communales - Budget de la Restauration municipale - Subvention de fonctionnement de l'année 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le budget annexe de la Restauration municipale est équilibré chaque année par une subvention de fonctionnement provenant du budget principal de la Ville.

Cette subvention s'établit pour l'année 2020 à hauteur de 365 085 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

10 - Finances communales - Budget de la Restauration municipale - Budget primitif 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les dépenses et les recettes d'un exercice.

Le budget primitif 2020 de la Restauration municipale a été élaboré au vu des orientations budgétaires qui ont été présentées au Conseil municipal du 17 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

11 - Finances communales - Budget de la Restauration municipale - Taxes et produits irrécouvrables

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, d'absence de débiteurs ou de caducité donnent lieu à des admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

12 - Finances communales - Budget du Centre communal d'action sociale - Subvention de fonctionnement de l'année 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le budget annexe du Centre communal d'action sociale est équilibré chaque année par une subvention de fonctionnement provenant du budget principal de la Ville. La subvention pour l'année 2020 s'établit à hauteur de 1 328 562 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

13 - Finances communales - Budget Lotissement Champ des Bruyères - Clôture du budget

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit de clôturer le budget annexe du Champ des Bruyères.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

14 - Finances communales - Budget de la Ville - Détermination des taux d'imposition de l'année 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Au vu de l'état 1259, portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales, des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019 et au regard des orientations municipales, il est proposé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 identiques à ceux de 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

15 - Finances communales - Budget de la ville - Renouvellement du contrat des cartes achat public

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Depuis le 1er janvier 2017, une solution de paiement sécurisée proposée par la Caisse d'Epargne a été mise en place.

Certains services de la ville bénéficient ainsi d'une carte achat public afin de leur faciliter le paiement des petites dépenses courantes.

Ce mode de paiement est complémentaire à celui du mandat administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

16 - Finances communales - Copropriété Robespierre - Inscription de crédits sur compte de tiers

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Suite à l'incapacité de l'administrateur quant à cette remise en chauffe, il appartient à monsieur le maire de procéder, sans autre mis en demeure préalable, à l'exécution d'office de l'arrêté préfectoral aux frais de chaque propriétaire au prorata de ses parts dans la copropriété.

A ce titre, il est décidé de se substituer à l'administrateur judiciaire et d'envoyer les factures directement aux copropriétaires, qui devront ensuite payer leur facture de chauffage au trésor public, et d'approuver l'inscription des crédits et cette disposition de prise en charge par imputation sur un compte de tiers et leur remboursement pour un montant de 130 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

17 - Finances communales - Code de la commande publique - Nomenclature des fournitures et services 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

La nomenclature de la Ville comprend 69 catégories homogènes, composées de multiples familles divisées selon 3 types d'achat : matériel, prestation et fourniture.

Pour l'année 2020, il a été demandé la création d'une famille achat pour la fourniture d'accessoires pour animaux (laisse, collier ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

18 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 2 620 452,56 € - SA HLM Logiseine - Construction de 18 logements individuels - Rue Saint Just

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray donne son accord pour une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt de 2 620 452,56 € que la SA HLM Logiseine va conclure avec la Banque Postale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour, 1 ne prend pas part au vote.

19 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 10 537 139 € - Habitat 76 - Construction de 95 logements - rue des Lys

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray donne son accord pour une garantie d'emprunt à hauteur de 30 % du prêt de 10 537 139 € que Habitat 76 va conclure avec la Caisse des dépôts et consignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

55 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 7 866 145 € - ICF Habitat Atlantique - Construction de 85 logements individuels - Cité des familles

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray donne son accord pour une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % d'un prêt de 7 866 145 € que ICF Habitat Atlantique SA d'HLM va conclure avec la Caisse des dépôts et consignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

20 - Forum français pour la sécurité urbaine - Adhésion 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit d'adhérer au Forum français pour la sécurité urbaine pour l'année 2020 pour un montant de 1 410 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

21 - Habitat - Permis de louer

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit d'une sollicitation de la Métropole Rouen Normandie pour que la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray soit retenue comme site expérimental au dispositif d'autorisation préalable de mise en location et/ou de déclaration de mise en location sur les copropriétés du Château-Blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

22 - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Signature du premier avenant à la convention-cadre pluriannuelle de renouvellement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU, il s'agit d'approuver le premier avenant à la convention-cadre métropolitaine et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

23 - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Immeuble Sorano - Convention tripartite EPFN/AJA/Ville

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU et de la démolition de l'immeuble Sorano, signature de la convention tripartite EPFN/AJAssociés/Ville formalisant le retrait de l'immeuble de la copropriété Robespierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

24 - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Projet urbain du Château-Blanc - Démolition de l'immeuble Sorano - Convention avec l'Établissement public foncier de Normandie

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit de signer avec l'EPFN une convention « Fonds Friches » et de participer financièrement à hauteur de 85 200 € aux études préalables à l'opération de démolition de l'immeuble Sorano.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

25 - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Projet urbain du Château-Blanc - Convention tripartite EPARECA / Métropole Rouen Normandie / Ville

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau programme national de renouvellement urbain, approbation de la convention tripartite Epareca / Métropole Rouen Normandie / Ville spécifique à la programmation commerciale du quartier du Château-Blanc et autorisation de signature par Monsieur le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

26 - Personnel communal - Tableau des emplois

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Le tableau des emplois constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il indique les postes permanents autorisés par l'assemblée délibérante. Ces postes font l'objet d'inscription de crédits préalablement au recrutement.

L'existence de ce tableau permet également le recrutement, sans contrat de renfort au préalable, d'agents contractuels sur poste permanent.

En effet, grâce au tableau des emplois renvoyant aux grilles de rémunération associées aux grades définis pour les postes de la collectivité, les agents contractuels permanents pourront être recrutés directement par le biais de contrat d'un ou trois ans selon les cas de figure avec respect d'une période d'essai, sans autorisation de recrutement lorsque le poste est déjà existant au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

27 - Personnel communal - Création d'emplois non permanents dans le cadre d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des renforts pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

28 - Personnel communal - Recrutement de vacataires

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux.

Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents contractuels de droit public, lesquels sont régis par le décret n° 88-145 du 15 février 1945.

Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi. Pour répondre aux besoins des services de la collectivité, il est proposé d'autoriser le recrutement de vacataires pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

29 - Personnel communal - Comité des oeuvres sociales - Subvention de fonctionnement - Régularisation 2019

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Il s'agit de verser une subvention complémentaire de 2 545 € au Comité des oeuvres sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

30 - Personnel communal - Comité des oeuvres sociales - Subvention de fonctionnement 2020

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement au Comité des oeuvres sociales, au regard de la convention signée entre le Comité des oeuvres sociales et la ville le 20

décembre 2018.

Ainsi, il sera proposé au Conseil municipal de verser la somme de 285 300 euros au Comité des œuvres sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

31 - Personnel communal - Détermination des modalités de prise en charge des frais d'hébergement relatifs aux départs en formation ou en mission du personnel

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Pour les missions et stages (formation professionnelle uniquement), le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, incluant le petit déjeuner, est fixé à 60 euros à Paris comme en province.

Le décret n°2019-139 du 26 février 2019 rend possible de nouveaux montants applicables.

Pour appliquer ces nouveaux taux, une délibération est nécessaire. A défaut de délibération, l'ancien taux s'applique d'office.

Au regard des coûts d'hébergement actuellement constatés à Paris et dans les communes de la Métropole du Grand Paris, un avis est sollicité concernant l'opportunité de délibérer pour appliquer ces montants, à partir du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

32 - Personnel communal - Frais de missions de la directrice du Rive Gauche

Rapporteur: Madame Goyer Francine

La directrice du Rive Gauche est amenée à se déplacer de façon régulière dans le cadre de ses fonctions.

Les missions qui lui sont confiées sont particulières : déplacements dans le cadre de la préparation de la saison culturelle suivante sur le territoire français, par exemple à Avignon lors du festival, mais aussi à l'étranger.

Ces déplacements sont au nombre d'environ une cinquantaine, 30 nuits d'hôtels et 80 repas par an.

Le remboursement au regard des taux appliqués par les collectivités territoriales ne couvre pas la totalité des dépenses qu'elle engage.

Pour tenir compte de cette situation particulière, il est possible d'appliquer la règle de remboursement des frais au « réel ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

33 - Personnel communal - Taux de vacation régisseur du Rive Gauche et manifestations festives - Division des activités festives

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Les activités du Rive Gauche et de la division des activités festives nécessitent l'embauche de régisseurs vacataires pour gérer l'installation technique : son, lumière, décor des spectacles et autres manifestations.

Une délibération du 26 juin 2008 avait fixé à 14 euros le taux de vacations des régisseurs vacataires. Au regard de la rémunération pratiquée dans les autres théâtres de l'agglomération, il est aujourd'hui proposé d'augmenter ce taux de 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

34 - Personnel communal- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a instauré pour les fonctionnaires d'Etat un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). L'ensemble des corps de l'Etat entreront sauf exception, au plus tard au 31 décembre 2019, dans le champ d'application de ce nouveau régime indemnitaire, qui va donc progressivement se substituer à l'ensemble des primes et indemnités versées antérieurement.

Dès lors en application du principe de parité entre les fonctions publiques prévu par l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales sont tenues de transposer ce niveau régime indemnitaire par délibération de leur assemblée délibérante après avis de leur comité technique.

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a engagé une réflexion visant à modifier le régime indemnitaire actuel.

Dans ce cadre, 7 rencontres d'échanges avec les organisations syndicales se sont déroulées d'avril à novembre 2019.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Simplifier le système actuel,
- Réduire la disparité entre les filières,
- Définir de manière transparente les critères d'attribution et de modulation du régime indemnitaire: prise en compte des critères tels que la responsabilité exercée, les contraintes ou les risques liés aux missions exercées, la contribution des agents dans leur travail
- Mieux reconnaître les niveaux de responsabilité et d'expertise
- Contribuer à l'attractivité de la collectivité en matière de recrutement

Le nouveau régime indemnitaire reposera sur les principes suivants :

- La valorisation des fonctions occupées et l'équité entre les filières : seuls la catégorie (A ; B ; C) détermineront le groupe de fonction et le montant du régime indemnitaire, indépendamment de la filière d'appartenance.
- Le maintien à titre individuel du régime indemnitaire mensuel antérieur si l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) est moins favorable.

A compter du 01/01/2020, il est proposé à l'assemblée délibérante d'instituer la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

35 - Personnel communal - Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités, attestée par la délivrance d'un label.

Aussi il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation pour le risque "Prévoyance" conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT à compter du 1er janvier 2020 et à fixer la participation financière mensuelle allouée aux agents souscripteurs à 6 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

36 - Mise en œuvre du plan de déplacement de la collectivité (PDC) - Convention ville / Métropole-Rouen-Normandie

Rapporteur: Madame Goyer Francine

Le plan de déplacement de la collectivité a permis de signer en 2014 avec la CREA une convention de participation financière pour les remboursements d'abonnements de transports en commun. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la Métropole-Rouen-Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

37 - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Immeuble Sorano - Echange d'appartement M. Musquet

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU et de la démolition de l'immeuble Sorano, il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à signer tous actes emportant échange ou cession amiable d'un appartement appartenant à un propriétaire occupant exproprié - immeuble Sorano et d'un appartement appartenant à la Ville - résidence de la Forêt, et de signer une convention de mise à disposition anticipée de ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

38 - Voirie Communale - Quartier Bic Auber - Dénomination de voie

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Il est proposé de dénommer la voie nouvelle créée dans le cadre de l'urbanisation des terrains des anciennes serres "Leclerc" :
rue Maria Verdure (1819-1978)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

39 - Voirie communale - Technopole du Madrillet - Dénomination de voie

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Il est proposé de procéder à la dénomination de la voie nouvelle créée dans le cadre de l'opération d'aménagement réalisé par Rouen Normandie Aménagement sur le secteur du Technopole du Madrillet. Il s'agit de la voie de desserte en impasse débouchant sur l'Avenue Isaac Newton

- Rue Edmée Chandon (1885 – 1944) Astronome française

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

40 - Entretien des espaces extérieurs du parc Eugénie Cotton - Convention Ville / Foyer Stéphanois

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Malgré la décision de l'Association syndicale libre de dénoncer la convention d'entretien des espaces extérieurs signée le 26 décembre 1974, le Foyer Stéphanois souhaite maintenir l'intervention de la ville sur ses espaces extérieurs du secteur Cotton.

A cette fin, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Foyer Stéphanois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

41 - Affaires scolaires - Financement des projets d'actions éducatives et des classes transplantées en 2019/2020

Rapporteur: Monsieur Fontaine David

Pour le financement des projets d'actions éducatives et classes transplantées, un crédit est alloué aux établissements scolaires du premier degré sur la base de 14 € par élève. De plus, il est proposé d'accorder des subventions de régularisation aux écoles Jean-Macé et Robespierre pour des actions validées qui se sont déroulées en 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

42 - Conservatoire à rayonnement communal - Convention de partenariat avec le Centre hospitalier du Rouvray - Groupe "Soins et Musique"

Rapporteur: Monsieur Gosselin Jérôme

La présente convention a pour objet de permettre à des enfants orientés vers les Centres médico psychologique (CMP) de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Oissel, et présentant des troubles relationnels légers, comme des troubles du comportement, des inhibitions ou encore des problèmes de concentration, de bénéficier d'une initiation musicale portée par un enseignant du conservatoire et un équipe soignante des CMP. Cette initiation artistique est conçue comme une médiation facilitant les apprentissages suivants : apprendre à écouter, à se poser, à nommer ses émotions, à utiliser son corps, sa voix, son souffle, mais aussi développer une ouverture culturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

43 - Conservatoire à rayonnement communal - Convention de partenariat avec l'Institut national des sciences appliquées - Section musique-études instrument

Rapporteur: Monsieur Gosselin Jérôme

La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Rouen considèrent la formation artistique, notamment musicale, comme étant un élément moteur du développement et de la réussite individuelle et collective.

Ainsi les deux structures se sont associées dès 2004 pour permettre aux étudiants de l'INSA inscrits dans la « section musique-études instrument » d'intégrer le Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saint-Etienne-du-Rouvray pour y poursuivre et valoriser un cursus musical dans le cadre de leurs études d'ingénieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

44 - Affaires sportives - Subvention affectée à la formation des bénévoles - Club gymnique stéphanois

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention affectée à la formation des bénévoles de 875 € au Club gymnique stéphanois pour accompagner 7 jeunes bénévoles dans leur formation de juge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

45 - Affaires sportives - Subvention affectée à la formation des bénévoles - Ring stéphanois

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention affectée à la formation des bénévoles de 500 € au Ring stéphanois pour accompagner 3 bénévoles dans leur formation Prévôt fédéral.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

46 - Affaires sportives - Subventions UNSS collèges et lycée - Saison 2018-2019

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

il s'agit de verser la subvention UNSS de 75,57 € pour le collège Robespierre qui a accueilli 33 licenciés sur l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

47 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Full contact stéphanois

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Club de full contact stéphanois pour l'organisation de la Coupe de France qui s'est déroulée les 12 et 13 octobre derniers au gymnase de l'INSA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

48 - Affaires sportives - Subvention exceptionnelle - Véloce club Rouen 76

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle 850 € au Véloce club Rouen 76 afin de couvrir une partie des frais liés à l'organisation du "trophée départemental des écoles de cyclisme » sur notre commune le samedi 4 avril 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

49 - Vie associative - Valorisation de mise à disposition de locaux municipaux aux associations

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit de valoriser le prêt de locaux municipaux auprès des associations bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

50 - Vie associative - Subventions de fonctionnement

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Il s'agit d'octroyer une subvention de fonctionnement de 6 006 € au Comité d'activités sociales et culturelles interentreprises Rouen pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

51 - Vie associative - Subvention exceptionnelle - Solidarité espoir recherche Téléthon

Rapporteur: Monsieur Rodriguez Michel

Considérant l'implication de l'association "Solidarité espoir recherche Téléthon" et les charges exceptionnelles générées par le fest-noz organisé le 15 décembre 2019, il s'agit d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 1 ne prend pas part au vote.

52 - Commerces et services - Dérogation au repos dominical des salariés pour l'année 2020

Rapporteur: Madame Burel Fabienne

Le conseil municipal est consulté sur la liste des dimanches où une dérogation municipale au repos dominical des salariés peut être accordée pour l'année 2020. Il est proposé d'émettre un avis favorable à la liste suivante des dimanches de l'année 2020 :

- Le dimanche 13 décembre 2020
- Le dimanche 20 décembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 31 votes pour, 3 votes contre.

53 - Développement social - Actions conduites par la Ville - Élaboration et signature du Contrat local de santé 2020-2022

Rapporteur: Madame Auvray Nicole

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat local de santé 2020-2022 avec Madame La Directrice de l'Agence régionale de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

54 - Prolongation du Contrat de ville

Rapporteur: Madame Atif Najia

Il s'agit de prolonger le contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 et d'adopter le protocole d'engagements renforcés et réciproques définissant les engagements de chaque partenaire, dont la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, selon les priorités déclinées dans le protocole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.